



LOI ENERGIE CLIMAT

Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Décret n°2021-663 du 27 mai 2021

ARTICLE 29

AU TITRE DE 2021

VENTECH

JUIN 2022

TABLE DES MATIERES

1. Informations relatives à la démarche générale	4
1.1 - Présentation de la démarche générale dans la prise en compte de critères ESG	4
ENVIRONNEMENT.....	5
SOCIAL.....	5
GOUVERNANCE.....	6
1.2 - Mise en œuvre de la loi dite « rixain »	6
1.3 - Reportings extra-financiers à l'attention de la clientèle des fonds gérés par VENTECH7	
1.4 - Liste des FIA sous gestion répondant à la définition des fonds article 8 et 9 du Règlement SFDR	7
1.5 - Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L.310-1-1-3 et L.385-7-2 du Code des assurances	8
1.6 - Engagements de Place de VENTECH.....	8
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par VENTECH	9
2.1 - Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG au sein d'VENTECH	9
2.2 - Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de VENTECH.....	9
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de VENTECH	10
3.1 - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	10
3.2 - Politique de rémunération	10
3.3 - Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.....	11
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre.....	11
4.1 - Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.....	11
4.2 - Politique de vote.....	11
4.3 & 4.4 - Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote mises en œuvre	12
4.5 - Désengagement sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'investissement.....	12
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	13
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	14

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	14
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	14
9. Démarche d'amélioration et mesures correctives	15

1. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE

1.1 - PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE DANS LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

VENTECH S.A.S (« VENTECH ») est une société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers pour la gestion de FIA (soumission intégrale aux dispositions de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d’investissement alternatifs).

Dans le cadre des stratégies d’investissement qu’elle met en œuvre pour le compte de l’ensemble de ses portefeuilles sous gestion, VENTECH tient compte à la fois des risques financiers (incluant, notamment, les risques de marché, de liquidité et de contrepartie), des risques opérationnels, des risques de non-conformité et, dans l’hypothèse où ils sont pertinents, de risques extra-financiers qui sont susceptibles d’avoir un impact sur les autres risques.

En pratique, les processus de prise de décision en matière d’investissement mis en œuvre par VENTECH peuvent intégrer, sans que cela ne soit systématique et sous réserve que cela soit pertinent, certains risques en matière de durabilité. Ainsi, il peut arriver que concomitamment à l’analyse des éléments financiers, les processus de prise de décisions de VENTECH incluent l’analyse de critères extra-financiers pertinents afin de privilégier une sélection basée sur des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »), sans toutefois que ces critères soient alignés sur ceux de l’Union européenne en matière économiques durables sur le plan environnemental.

En effet, le positionnement de VENTECH repose sur 3 fondamentaux :

- VENTECH est un investisseur de long terme qui accompagne les entreprises innovantes en prenant des participations minoritaires mais significatives pour peser dans les organes de gouvernance et contribuer ainsi à ce qu’elles deviennent des leaders mondiaux dans leur domaine ;
- VENTECH cible des entreprises dotées d’une technologie ou d’un savoir-faire leur procurant un avantage compétitif déterminant et durable, favorable à la création d’emplois ;
- VENTECH a centré sa stratégie sur les technologies digitales, thématique qui a des leviers pour générer des impacts environnementaux positifs. Pour illustration, les entreprises dont les business models sont fondés sur le recyclage de produits électroniques, l’économie circulaire ou encore des solutions de dématérialisation permettant de réduire le recours aux documents-papier.

Au-delà du financement de business models qui ont, pour la plupart, un caractère par nature durable, VENTECH a l’ambition d’agir de manière responsable à travers l’ensemble de ses activités et notamment au niveau des investissements réalisés par ses fonds sous gestion, en portant les sujets ESG progressivement dans l’ensemble des entreprises qu’elle accompagne.

En effet, nous avons la conviction que l’inclusion de critères extra-financiers dans notre politique d’investissement, que ce soit sur les plans environnemental, social ou de gouvernance, est essentielle dans notre approche d’accompagnement de la croissance sur le long terme des champions de l’économie de demain. Nous croyons fermement que les entreprises qui feront entrer la performance financière et la durabilité dans un cercle vertueux sont celles qui réussiront à l’avenir.

Notre choix est d'incarner cette ambition de manière pragmatique et tangible et nous avons donc mis en place des mesures concrètes, sur les thèmes ESG qui nous semblent être les plus pertinents pour les start-ups que nous accompagnons et les plus essentiels pour notre écosystème sur la base d'une quinzaine d'indicateurs.

Ces thèmes rejoignent 4 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies :

- Objectif n°5 : égalité entre les sexes
- Objectif n°8 : travail décent et croissance économique
- Objectif n°9 : industrie, innovation et infrastructure
- Objectif n°13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Ces thèmes correspondent à l'ADN de VENTECH et sont aussi cohérents avec les valeurs défendues par la société de gestion, à savoir : TACT (Team, Ambition, Creativity, Trust).

ENVIRONNEMENT

Conscients des enjeux climatiques et des défis majeurs qu'ils représentent, nous nous engageons à encourager les sociétés de notre portefeuille à maîtriser leurs impacts environnementaux sur l'ensemble de leur chaîne de valeurs y compris vis-à-vis de leurs propres fournisseurs et à réduire l'empreinte environnementale de leurs solutions technologiques et digitales.

Nos indicateurs dans le domaine de l'ENVIRONNEMENT :

- initiatives environnementales mises en place pour diminuer l'empreinte carbone des produits ou services (comme par exemple : chaînes d'approvisionnement plus courtes, modes de transport à faible émission de carbone, matériaux recyclés,..)
- initiatives environnementales mises en place pour diminuer l'empreinte carbone des activités liées au fonctionnement et aux bureaux (approvisionnement en énergie renouvelable, suivi et limitation des déplacements en avion/voiture, appareils électroniques recyclés (téléphones, ordinateurs portables, etc.), papier recyclé,...)
- initiatives mises en place pour atténuer l'impact environnemental des solutions digitales (plan « green IT », fournisseurs d'hébergement web verts, nettoyage des boîtes aux lettres, nettoyage des espaces de stockage,...)

SOCIAL

Nous sommes convaincus que la performance de l'entreprise, et en corollaire la création d'emplois, passe par une gestion attentive du capital humain dans le respect des droits des employés tout en favorisant un environnement de travail stimulant et attractif.

Nous encourageons nos participations à favoriser le bien-être des collaborateurs ainsi que le partage de valeur aux salariés afin d'améliorer l'engagement et la rétention.

Nous souhaitons aussi améliorer la diversité au sein de l'éco-système numérique et portons une grande attention au respect des valeurs d'inclusion, de diversité, de mixité, de parité et d'égalité homme-femme au sein des sociétés du portefeuille.

Nos indicateurs dans le domaine du SOCIAL :

- création nette d'emplois
- % de femmes parmi les employés

- % de femmes dans le Comité de Direction
- initiatives concernant l'égalité des sexes sur le lieu de travail
- participation des collaborateurs aux résultats de l'entreprise (en % des salariés et en % du capital)
- initiatives concernant le bien-être au travail

GOUVERNANCE

En tant qu'actionnaire responsable et membre actif au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille, nous agissons en faveur d'un bon fonctionnement et d'un équilibre de ces organes, dans lesquels les dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires doivent exercer pleinement leur rôle et leurs responsabilités. Nous sommes également attachés à la pleine intégration de dimensions éthiques au cœur de la gouvernance de ces participations, au respect de l'indépendance des organes de supervision, à la mise en place de pratiques raisonnées en matière de rémunération des dirigeants, et à la lutte contre la corruption et la fraude.

Nos indicateurs dans le domaine de la GOUVERNANCE :

- % de membres indépendants dans les organes de gouvernance
- % de femmes dans les organes de gouvernance
- respect de la data protection policy
- cybersécurité et éventuels incidents

VENTECH prend également le soin d'adopter une démarche respectueuse de ces critères au sein de la société de gestion elle-même, au travers de ses choix en termes de diversité de recrutement, de flexibilité au travail, de partage de la valeur (accord d'intéressement, allocation de carried à une grande majorité de l'équipe en dehors des seuls Partners)

En matière d'environnement, elle s'engage à mettre en œuvre chaque année une ou plusieurs initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale ; ces dernières années, les initiatives ont porté sur le tri sélectif des déchets, le recyclage des cartouches d'encre, la réduction des emballages plastiques (utilisation de bouteilles d'eau remplacée par des fontaines à eau branchées sur l'eau du robinet), la réduction de consommation du papier (paramétrage des imprimantes par défaut en recto-verso), le changement de fournisseur d'électricité vers un fournisseur d'électricité verte,...

L'engagement responsable de VENTECH se traduit également à travers ses actions de soutien à l'entrepreneuriat social via sa démarche philanthropique auprès d'Ashoka et d'EPIC Foundation. VENTECH s'est ainsi engagé à verser chaque année à ces 2 organismes à but non lucratif 0,50% des frais de gestion et 0,5% du carried interest.

1.2 - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DITE « RIXAIN »

En outre, conformément aux dispositions de l'article 8 bis de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021, dite loi « Rixain », VENTECH s'est fixée en matière de représentation équilibrée femme/homme des objectifs basés sur une approche inclusive et non discriminante, en particulier parmi l'équipe chargée de prendre des décisions d'investissement.

A fin 2021 et sur un effectif total de 16 collaborateurs, 6 collaborateurs de VENTECH étaient des femmes. Il convient de noter que les femmes sont également particulièrement bien représentées au sein des instances dirigeantes et des postes clés de la société : 3 Partners sur 8 sont des femmes et 2 membres du Comité d'Investissement sur 7 sont des femmes.

Par ailleurs, 4 collaborateurs possédaient également une nationalité étrangère.

1.3 - REPORTINGS EXTRA-FINANCIERS A L'ATTENTION DE LA CLIENTELE DES FONDS GERES PAR VENTECH

Tout au long de l'exercice 2021, VENTECH a respecté l'ensemble de ses obligations de reporting et transparence à l'égard de ses investisseurs. Cette démarche de communication est d'ailleurs essentielle dans l'instauration et le maintien de la relation de confiance de long terme que la société entretient avec ses LPs.

A ce titre, VENTECH a publié sur son site internet l'ensemble des documents réglementaires auxquels elle est assujettie au titre de ses obligations en lien avec la thématique de la finance durable et conformément à la catégorisation des FIA qu'elle gère à la lumière de la réglementation européenne.

Jusqu'à présent, VENTECH n'était pas assujettie à certaines obligations de reporting extra-financiers en raison du fait qu'elle se situait en dessous de seuils d'application de nature réglementaire.

Cependant :

- depuis plusieurs années, VENTECH produit une fois par an un rapport ESG à la demande de ses investisseurs, après avoir consolidé l'ensemble des données ESG collectées tout au long du processus d'investissement auprès des participations pour donner une vision agrégée des enjeux du portefeuille ainsi que de son empreinte environnementale et sociale ;
- pour la 1^{ère} fois en 2022, VENTECH publie sur l'exercice 2021 un rapport spécifique informant les souscripteurs sur les critères spécifiques relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans sa politique et sa stratégie d'investissement ; dans ce rapport, VENTECH rend compte de son avancement dans la mise en œuvre de sa stratégie ESG et des progrès réalisés par les sociétés du portefeuille dans ce domaine. Ce rapport servira également d'outil de dialogue entre l'équipe de VENTECH et le management des sociétés en portefeuille.
- Enfin, concernant le FPCI Alliance for Impact récemment levé, le premier rapport d'impact présentant la méthodologie d'évaluation de l'impact, le référentiel ESG et les résultats des premiers incubés/participations a été produit et mis à disposition des investisseurs du fonds.

1.4 - LISTE DES FIA SOUS GESTION REpondant A LA DEFINITION DES FONDS ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR

La gamme des fonds actuellement gérés par VENTECH comprend 8 FIA (tous inférieurs à 500m€ d'encours), plus un fonds en cours de levée. Seuls, les 2 compartiments Alliance for Impact Factory et Alliance for Impact Venture répondent aux conditions de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« **SFDR** »). Le fonds

Ventech Capital VI en cours de levée répondra aux conditions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« **SFDR** »)

Classification SFDR	Article 6		Article 8		Article 9	
	Fonds avec objectif d'investissement financier uniquement		Fonds intégrant des critères ESG		Fonds avec un objectif d'investissement durable	
	encours en m€		encours en m€		encours en m€	
Ventech Capital III	X	173				
Ventech Capital F	X	264				
Ventech Capital V	X	185				
Ventech Capital VI (en levée)			X	0		
VOF I, II, III	X	164				
AFI Factory					X	1
AFI Venture					X	1
Total		786				2

Les 2 compartiments Alliance for Impact Factory et Alliance for Impact Venture classés article 9 ayant été levés récemment, leurs encours gérés représentent une part encore relativement faible par rapport à l'ensemble des encours gérés par VENTECH.

1.5 - PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION PAR LES ENTITES MENTIONNEES AUX ARTICLES L.310-1-1-3 ET L.385-7-2 DU CODE DES ASSURANCES

Cette section n'est pas applicable à VENTECH compte tenu de son statut réglementaire.

1.6 - ENGAGEMENTS DE PLACE DE VENTECH

VENTECH a décidé de formaliser la prise en compte de son engagement pour l'investissement responsable en adhérant à des chartes, codes, initiatives ou labels ESG.

Signataire de la Charte France Invest

VENTECH s'est impliqué dans l'intégration de l'ESG par les acteurs du Capital Investissement français en adoptant précocement « la Charte d'Engagement des investisseurs pour la croissance » de France Invest qui définit et promeut 16 bonnes pratiques en matière d'ESG pour les sociétés de capital-investissement.

Signataire de la Charte Parité France Invest & Sista

VENTECH a été parmi les premiers signataires de la Charte Parité France Invest élaborée avec le Collectif Sista. En signant cette charte, ses signataires, sociétés de gestion et investisseurs

institutionnels investis dans des sociétés non cotées, affirment leur volonté d'adopter résolument une démarche active en faveur de la parité dans les sociétés de gestion et dans les entreprises soutenues par le capital-investissement français.

Label Relance

L'objectif de VENTECH dans les prochains mois est d'adhérer à la Charte du Label Relance, née d'un accord de place en octobre 2020, qui vient reconnaître les fonds d'investissement susceptibles de mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres des entreprises françaises tout en respectant un ensemble de critères ESG dont en particulier celui de ne pas financer le secteur du charbon.

Enfin, une réflexion est en cours en interne au sein de VENTECH pour adhérer aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR VENTECH

2.1 - DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A L'ESG AU SEIN DE VENTECH

Même si l'ESG est l'affaire de tous au sein de VENTECH, afin de structurer sa politique en la matière et de la mettre en oeuvre, VENTECH a responsabilisé un binôme de deux associées (Claire Houry et Emmanuelle de Roux), et a bénéficié de l'accompagnement d'un cabinet spécialisé sur ces sujets (SIRSA).

C'est ainsi qu'a été élaborée la feuille de route ESG décrite ci-dessous ; c'est ce binôme qui :

- Supervise l'implémentation de la stratégie ESG, la fait évoluer, l'affine, l'améliore, et la renforce ;
- Collecte les informations ESG, les valide et les agrège dans un rapport ESG consolidé ;
- Est l'interlocuteur des sociétés en portefeuille d'un côté et des investisseurs de l'autre.

Une équipe ESG dédiée bénéficiant du soutien du partenaire La Ruche ainsi qu'un Comité Impact ont été mis en place dans le cadre de la gestion du fonds Alliance for Impact.

Le nombre et le profil des intervenants externes de SIRSA sollicités ainsi que l'étendue des périmètres d'intervention et les budgets dédiés à ces missions ponctuelles ont varié sensiblement d'une mission à l'autre.

2.2 - ACTIONS MENEES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE VENTECH

VENTECH mène des réflexions constantes sur le dimensionnement de ses capacités internes en vue de renforcer sa stratégie ESG, de développer les compétences et les connaissances de son équipe en la matière et de se tenir à jour de la réglementation qui lui est applicable.

A travers la veille réglementaire que VENTECH exerce mais aussi à travers les formations externes, conférences et événements auxquels ses collaborateurs assistent régulièrement, les équipes de VENTECH renforcent leurs connaissances sur les thématiques liées à la finance durable et se maintiennent informées sur l'actualité de la réglementation environnementale :

- Atelier Carbone dans le cadre du Programme Accélérateur Fonds Partenaires de BPI le 12 novembre 2020 ;
- Atelier Finance Durable de France Invest le 16 février 2021 ;
- Atelier Finance Durable de France Invest dédié au décret d'application LEC article 29 le 8 juillet 2021 ;
- Atelier Finance Durable de France Invest avec PWC le 16 décembre 2021 ;
- Conférence co-organisée par l'AMF, l'AFG, l'ASPIM et France Invest le 16 février 2022.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE VENTECH

3.1 - CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

VENTECH est représentée, administrée et dirigée par son Président, Jean BOURCEREAU et son Directeur Général, Alain CAFFI, ainsi que par un Comité de Direction composé de 7 membres, tous actionnaires de la société de gestion. Jean BOURCEREAU et Alain CAFFI sont les deux dirigeants responsables de la société de gestion.

Jean BOURCEREAU et Alain CAFFI ont chacun plus de 25 années d'expérience professionnelle acquise au sein de l'investissement en venture capital, spécialisé dans l'économie numérique et digitale. Alain CAFFI est le fondateur de VENTECH qu'il a créé en 1998 ; Jean BOURCEREAU l'a rejoint en 2000.

Toute l'équipe de Direction est senior et expérimentée. Les 2 personnes plus particulièrement impliquées dans les enjeux ESG, Claire HOURY et Emmanuelle de Roux, également membres du Comité de Direction, ont plus de 25 ans d'expérience chacune dans des domaines complémentaires : la première dans l'investissement, la seconde, en qualité de Directrice Administrative et Financière, dans tous les sujets en relation avec la compliance et le contrôle du risque. Elles ont été particulièrement sensibilisées aux thématiques liées au développement durable et aux critères ESG, à travers l'accompagnement réalisé par le cabinet spécialisé SIRSA, et à travers les formations et conférences auxquelles elles ont participé de manière à maintenir leur niveau de connaissance en la matière et appréhender les évolutions réglementaires futures.

3.2 - POLITIQUE DE REMUNERATION

VENTECH a pleinement conscience que la gestion des risques en matière de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité d'un gestionnaire d'actifs pour qui il est nécessaire de prendre en compte ces enjeux de long terme dans ses stratégies de gestion, notamment au vu de la durée de détention des actifs non cotés dans le portefeuille des FIA qu'elle gère.

Dans ce contexte, la politique de rémunération de VENTECH promeut une gestion saine et effective des risques, cohérente avec la prise en compte des risques en matière de durabilité. Ne prévoyant aucune rémunération variable pour les preneurs de risques, elle n'encourage pas une prise de risque excessive par ses collaborateurs.

3.3 - INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DE L'ENTITE

Compte tenu de la forme sociale et de l'organisation de la gouvernance interne actuelle de VENTECH, cette rubrique n'est pas pertinente pour la société.

4. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION ET SA MISE EN ŒUVRE

4.1 - PERIMETRE DES ENTREPRISES CONCERNEES PAR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Les fonds gérés par VENTECH investissant en actions non cotées, tous les investissements réalisés par ces derniers entrent dans le périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.

En tant que gestionnaires d'actifs non cotés, les membres de l'équipe VENTECH sont des actionnaires particulièrement responsables, même à un niveau d'investissement minoritaire, et jouent, en leur qualité de membre du Conseil d'Administration des sociétés en portefeuille (ou équivalent), un rôle très actif au sein des organes de gouvernance, dès le premier jour de l'investissement et tout au long de la vie de la société, dans l'élaboration de sa stratégie, l'équilibre de sa gouvernance, son financement,tout autant que dans ses pratiques ESG puisqu'un Board par an minimum est consacré à une discussion autour des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. C'est au cours de cette réunion avec le management que VENTECH valorise et met en valeur la démarche et les actions de ses participations en leur donnant un feed-back sur ce qui a été fait au sein des autres participations du portefeuille, en partageant les résultats de ses analyses et en échangeant avec eux sur les best practices de leur écosystème dans ce domaine. Les progrès réalisés sont mesurés et c'est ainsi que VENTECH engage les sociétés en portefeuille dans une dynamique d'amélioration continue.

VENTECH joue aussi un rôle d'actionnaire actif qui lui permet d'influencer la stratégie de la société en portefeuille, notamment en matière d'ESG, en exerçant ses droits d'actionnaire, particulièrement ses droits de vote.

4.2 - POLITIQUE DE VOTE

La bonne exécution de la stratégie d'investissement de VENTECH nécessite un suivi attentif et actif de l'évolution de chacune des lignes des fonds gérés. L'exercice des droits de vote constitue un élément essentiel du comportement de VENTECH qui se caractérise par sa proximité avec les entreprises du portefeuille et son partenariat avec les dirigeants.

Ainsi, VENTECH a mis en place la politique de vote suivante :

Le Partner en charge de l'investissement analyse au cas par cas les résolutions soumises en assemblée générale.

Les principes d'analyse des résolutions sont décrits ci-après. Ces principes peuvent être sans objet, en fonction de la nationalité des sociétés, les législations nationales attribuant des prérogatives différentes aux assemblées d'actionnaires.

En fonction des informations dont il dispose, il sera amené à exercer ou non le droit de communication préalable à l'assemblée générale.

Le sens du vote à émettre pourra être débattu entre les membres de l'équipe d'investissement. Les avis motivés (vote pour, vote contre, abstention) sont conservés dans le dossier de suivi de l'investissement de même que les procès-verbaux des délibérations des assemblées générales et les documents y afférant.

En général, le Partner participe physiquement aux assemblées générales. En cas d'empêchement, il vote par procuration ou par correspondance.

VENTECH a pour principes:

- D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables.
- De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du droit de communication de l'actionnaire.
- De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Ainsi, VENTECH est particulièrement attentive aux résolutions portant sur :

- Les décisions entraînant une modification des statuts,
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- La nomination et la révocation des organes sociaux,
- Les conventions dites réglementées,
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

4.3 & 4.4 - BILAN DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE LA POLITIQUE DE VOTE MISES EN ŒUVRE

Chaque année, VENTECH rend compte des conditions d'exercice des droits de vote dans un rapport joint à son rapport de gestion.

Les conclusions de ce rapport en 2021 sont les suivantes :

- Le vote de VENTECH a été systématique pour toutes les assemblées générales des sociétés en portefeuille ;
- Dans aucun cas, VENTECH a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa politique de vote décrit ci-dessus ;
- Dans aucun cas, VENTECH a été confrontée dans une situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice de ces droits de vote.

4.5 - DESENGAGEMENT SECTORIEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

Dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, VENTECH cible les modèles économiques les plus vertueux capables de créer une croissance solide et durable. Elle regarde particulièrement les investissements dans les secteurs où l'innovation peut avoir un impact positif et concret.

Elle évite les investissements qui seraient contraires à son éthique ou à celle de ses investisseurs, et qui seraient susceptibles de générer des risques légaux, de réputation ou de durabilité. De plus, VENTECH considère que les secteurs suivants peuvent conduire à des incidences négatives sur l'environnement ou les aspects sociaux. Ainsi, les fonds gérés par VENTECH n'investiront pas :

- A Sur des sociétés dont l'activité concerne une activité économique illégale (telle que la production, le commerce ou toute autre activité illégale en vertu de lois ou réglementations applicables au Fonds, y compris sans que cela soit limitatif, le clonage humain aux fins de reproduction) ;
- B Sur des sociétés dont l'activité concerne le commerce et la production de tabac, de substance alcoolique distillée ou de tout autre produit assimilé ;
- C Sur des sociétés dont l'activité concerne le financement de la production ou du commerce d'armes ou de munitions de toute sorte étant précisé que, cette interdiction ne s'appliquera pas dans la mesure où ces activités feraient partie ou seraient accessoires à une politique explicite de l'Union Européenne;
- D Sur des sociétés dont l'activité concerne les casinos ou toute entreprise de jeux d'argent et de hasard équivalente;
- E Sur des sociétés dont l'activité concerne la recherche, le développement ou les solutions technologiques en rapport avec des programmes de traitement de données ou solutions électroniques :
 - (i) ayant pour objet : (a) de supporter une des activités visées aux paragraphes (A) à (D) ci-dessus, (b) les sites internet de jeux d'argent et de hasard ou casinos en ligne ou (c) la pornographie ; ou
 - (ii) qui permettent (a) d'accéder illégalement à des réseaux de bases de données électroniques ou (b) de télécharger illégalement des données électroniques.

En outre, dans l'hypothèse où VENTECH participerait au financement de la recherche, du développement ou d'applications technologiques en rapport avec (i) le clonage humain à des fins thérapeutiques ou de recherche ou (ii) les organismes génétiquement modifiés (OGMs), elle devrait s'assurer du contrôle approprié des problématiques légales, réglementaires ou éthiques relatives au clonage humain à des fins thérapeutiques ou de recherche et/ou aux OGMs.

VENTECH a choisi d'inscrire directement les exclusions ci-dessus dans les règlements des fonds. Une politique d'exclusion plus restrictive peut être appliquée en fonction de certains fonds et de certains secteurs d'investissement, comme par exemple sur les fonds Alliance for Impact.

5. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Cette rubrique sera renseignée lors du prochain rapport annuel de VENTECH pour l'exercice 2022 répondant aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

6. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

VENTECH est pleinement consciente que la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par les Accords de Paris constitue un enjeu majeur pour les gestionnaires d'actifs.

Même si VENTECH encourage les sociétés de notre portefeuille à maîtriser leurs impacts environnementaux sur l'ensemble de leur chaîne de valeurs y compris vis-à-vis de leurs propres fournisseurs et à réduire l'empreinte environnementale de leurs solutions technologiques et digitales, VENTECH n'a pas encore entrepris de mettre en œuvre une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme correspondant aux articles 2 et 4 desdits accords et qui portent sur l'atténuation des gaz à effet de serre et sur la stratégie bas-carbone pour les FIA qu'elle gère dont les actifs sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français.

7. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

VENTECH est pleinement consciente que la lutte pour la préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour les gestionnaires d'actifs, au même titre que le climat.

Toutefois, compte-tenu de ses investissements dans le secteur de la technologie et de l'économie numérique et digitale, VENTECH estime qu'il n'existe pas, à ce jour, de consensus sur les indicateurs à utiliser en vue de mesurer les impacts sur la biodiversité de ses activités. Dans ce cadre, VENTECH n'a, pour le moment, pas mis en place de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, ni mené d'analyse précise de sa contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité induits par la mise en œuvre de ses stratégies d'investissement.

8. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Pour rappel, dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle met en œuvre, VENTECH tient compte, à la fois des risques financiers (incluant, notamment, les risques de marché, de liquidité et de contrepartie), des risques opérationnels, des risques de non-conformité et, dans l'hypothèse où ils sont pertinents, de risques extra-financiers.

En effet, ces risques extra-financiers correspondant essentiellement aux risques potentiels de durabilité de notre portefeuille (en termes d'environnement, de social, et de gouvernance) sont identifiés et évalués lors de campagne annuelle de collecte des indicateurs ESG.

Non seulement ces risques de durabilité (à savoir les impacts des facteurs ESG sur la valeur des investissements) sont pris en compte, mais aussi le sont les principales incidences négatives des décisions d'investissement (impact des investissements sur les facteurs ESG), selon le concept de double matérialité de SFDR.

Pour les prochains fonds, le détail de ces risques et incidences seront fournis dans le cadre des rapports annuels envoyés aux investisseurs.

En faisant de l'ESG une partie intégrante du processus d'investissement et en s'efforçant d'adopter les meilleures pratiques de gouvernance, le fonds cherche à atténuer les risques et à constituer un portefeuille bien géré et financièrement attrayant. Ces principes sont au cœur non seulement du fonds, mais aussi de la vision et du développement stratégique de Ventech.

9. DEMARCHE D'AMELIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Même si 2021 a été une année particulièrement active dans le domaine de l'ESG pour VENTECH (formalisation de la politique de durabilité en français et en anglais avec mise en place d'indicateurs/KPIs particulièrement adaptés et pertinents pour les sociétés en portefeuille, intégration de l'ESG tout au long du process d'investissement, closing d'Alliance for Impact - fonds d'amorçage pour soutenir les entrepreneurs à impact...), VENTECH est consciente du chemin qu'elle doit encore faire parcourir dans les prochaines années à ses sociétés en portefeuille concernant notamment :

- la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- la réduction des combustibles fossiles et la mesure de la taxonomie européenne ;
- la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

La classification en article 8 du fonds VENTECH CAPITAL VI en cours de levée devait permettre à VENTECH d'améliorer la démarche pour y parvenir.